

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LOTBINIÈRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, tenue le **21 décembre 2021**, à 19 h 15, en vidéo conférence tel que demandé par la Santé publique dû au Covid 19.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Richard Breton
Siège #2 - Andréanne Boulanger
Siège #3 - Claude Yockell
Siège #4 - Marie-Pierre Fortin
Siège #5 - Patrick Lefrançois
Siège #6 - Sylvie Laplante

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Samuel Boudreault, maire

Est également présente Annie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

**1- CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 8 décembre dernier et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de convocation, monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare ouverte la séance du conseil. Il est 19h15.

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2022 de cette municipalité.

2929-12-2021

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - BUDGET POUR L'EXERCICE 2022

4.1 - Adoption des prévisions budgétaires 2022

4.2 - Adoption du programme triennal en immobilisation 2022-2023-2024

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Patrick Lefrançois et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du **21 décembre 2021** soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - BUDGET POUR L'EXERCICE 2022

2930-12-2021

4.1 - Adoption des prévisions budgétaires 2022

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;
CONSIDÉRANT que le conseil municipal a étudié et préparé un budget prévoyant des recettes égales aux dépenses qui y figurent ;

Il est proposé par Andréanne Boulanger appuyé par Richard Beton et résolu à l'unanimité, d'adopter les prévisions budgétaires suivantes pour l'année financière 2022.

DÉPENSES

	2022
Administration générale	384 056 \$
Sécurité publique	257 796 \$
Transport	470 338 \$
Hygiène du milieu	280 572 \$
Urbanisme et zonage	67 884 \$
OMH	4 700 \$
Loisir et culture	100 839 \$
Frais de financement	491 334 \$
Total	2 057 519 \$
Immobilisation	1 249 679 \$
Total	3 307 198 \$

RECETTES

Recettes taxes foncières	1 397 888 \$
Tarifification aqueduc, vidanges, etc.	488 684 \$
Paiement tenant lieu de taxes	18 000 \$
Autres recettes de source locale	134 755 \$
Transferts conditionnels	1 267 851 \$
Total	3 307 198 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2931-12-2021

4.2 - Adoption du programme triennal en immobilisation 2022-2023-2024

Il est proposé par Patrick Lefrançois , appuyé par Claude Yockell et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte le plan triennal d'immobilisation tel que présenté, ce document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès-verbal, sous la cote # 04.03;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2932-12-2021

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Richard Breton, la séance extraordinaire du **21 décembre 2021** est fermée à 19h24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Samuel Boudreault, maire

Annie Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière.